

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01987

Numéro SIREN : 389 323 791

Nom ou dénomination : AB OPTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 26/09/2022 sous le numéro de dépôt A2022/020911

AB OPTIQUE

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Au capital de 7 622,45 €uros

Siège social : 15 Rue Pasteur

31700 BLAGNAC

389 323 791 RCS TOULOUSE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 25 MAI 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

EXTRAIT

.../...

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 84 124 €uros de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 84 124 €uros
- **Affectation**
 - A titre de dividendes à l'associé unique au prorata de ses droits 40 000 €uros
Soit un dividende unitaire de 80 €uros par action
 - Le solde au compte « Autres Réserves », soit 44 124 €uros

L'Associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement dans les délais légaux.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé unique constate que les capitaux propres de la Société s'élèvent maintenant à un montant de 181 086 €uros.

L'Associé unique prend acte, conformément aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2020	40 000 €	Néant	Néant
31/12/2019	286 340 €	Néant	Néant
31/12/2018	Néant	Néant	Néant

L'Associé unique constate qu'en raison de l'affectation du résultat décidée, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

.../...

Décision de l'Associé unique du 25 mai 2022

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme

Le Président

SARL ACE OPTIQUE représentée par

Madame Elodie COCHONNEAU

